

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU SYNDICAT MIXTE DES TRANSPORTS
EN COMMUN DE L'AGGLOMERATION TOULOUSAINE**

* *
*

Séance du 17 Décembre 2014

9 - DEPOT BUS – SITE TISSEO DE COLOMIERS

9.2 - Avenant n° 2 au marché Y 2012 10486 M conclu avec l'entreprise EIFFAGE Construction Midi Pyrénées - Travaux de Gros Œuvres : Approbation de l'avenant.

L'an deux mille quatorze, le dix-sept décembre à la Communauté Urbaine de Toulouse Métropole, le Syndicat Mixte des Transports en Commun de l'Agglomération Toulousaine, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Michel LATTES, Président du Syndicat Mixte.

COMMUNAUTE URBAINE DE TOULOUSE METROPOLE :

Etaient présents :

MM. AUJOLAT, BRIAND, CARNEIRO, CHOLLET (pouvoir à M. Carneiro à compter du point 13), DEL BORRELLO, KELLER, LATTES, LAGLEIZE (pouvoir à Mme Marti à compter du point 11), MME MARTI, MM. TRAUTMANN, MME. TRAVAL-MICHELET.

Empêchés d'assister à la séance et ont donné pouvoir :

MM. GRASS, MOUDENC, & RAYNAL.

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU SICOVAL :

Etaient présents :

MM. AREVALO & LAFON.

SYNDICAT INTERCOMMUNAL :

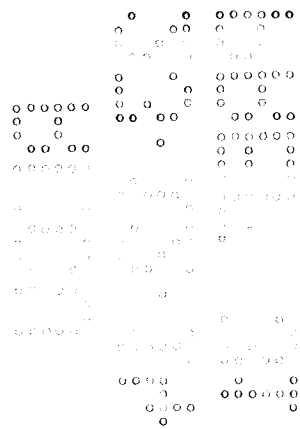
Etaient présents :

MM .BACOU & LERY (pouvoir à M. Bacou à compter du point 4.1).

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU MURETAIN :

Etaient présents :

MME. ROUCHON, M. SUAUD.



Exposé de Monsieur le Président :

Le Comité Syndical,

- Par délibération D.2010.12.16.11.4. du 16 décembre 2010, a approuvé le pré-programme « Caractéristiques Générales » du site TISSEO de Colomiers, appelé également « 3ème Dépôt »,
- Par délibération D.2011.03.28.11.1. du 28 mars 2011, a approuvé l'organisation des consultations des marchés nécessaires au bon déroulement des études et des travaux préparatoires nécessaires à la réalisation du site TISSEO de Colomiers.
- Par délibération D.2011.07.11.7.1. du 11 juillet 2011, a décidé d'attribuer le marché de maîtrise d'œuvre pour la conception et la réalisation du futur site TISSEO de Colomiers au Groupement DENU & PARADON / BRANGER & ROMEU / SNC LAVALIN.
- Par délibération D.2013.02.21.16.2. du 21 février 2013, a autorisé la signature du marché Y 2012 10486 M avec l'entreprise EIFFAGE Construction Midi Pyrénées - Travaux de Gros Œuvre pour un montant s'élevant à 4 130 322,20 € HT.
- Par délibération D.2014.07.09.6.7 du 9 juillet 2014, a approuvé l'avenant n° 7 au marché n° M 2009-011 relatif au mandat pour la réalisation des travaux du réseau tramway de l'agglomération toulousaine intégrant la modification du programme, la prolongation de la durée de l'opération, l'ajustement à la hausse de l'enveloppe financière de l'opération à hauteur de 31,3 M€ HT (valeurs décembre 2010).
- Par délibération D.2014.09.24.12.3. du 24 septembre 2014, a autorisé la signature de l'avenant 1 au marché Y 2012 10486 M avec l'entreprise EIFFAGE Construction Midi Pyrénées - Travaux de Gros Œuvre portant le montant du marché à 4 023 766,20 € HT, soit une diminution de 2,58 %.

1° - Objet de l'avenant

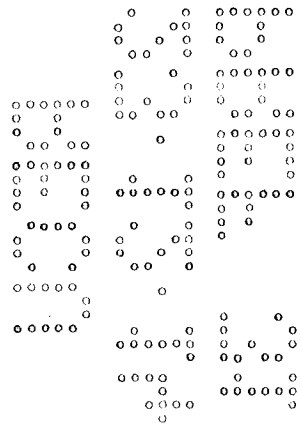
Le présent avenant n° 2 a pour objet d'intégrer au marché les prestations complémentaires concernant le complément d'installation de la base vie et la présence du personnel d'encadrement de l'entreprise liées à la prolongation de la période de préparation de un mois.

Ces prestations complémentaires se justifient en fonction des éléments suivants :

En raison d'un retard dans la désignation, de l'ordre de 05 semaines, et dans la notification de certains corps d'état majeurs, en particulier le lot n° 3 « charpente métallique », il a été nécessaire de prolonger d'un mois la période de préparation du chantier, la portant ainsi de deux à trois mois.

Ceci a été notifié à l'entreprise EIFFAGE Construction Midi Pyrénées par l'ordre de service n°2 du 2 juillet 2013 qui précisait également que la durée globale du chantier était inchangée.

Il convient de noter que cet avenant comprend la clause de renonciation à recours suivante :



Par le présent avenant, qui est conclu à une date où l'entreprise a une parfaite connaissance des aléas ayant affecté le chantier et du contexte d'exécution des prestations restant à effectuer, le titulaire renonce à toute réclamation et recours pour tous motifs fondés sur l'objet du présent avenant ou sur tout motif antérieur à celui-ci.

2° – Impact financier du présent avenant sur le marché

Le montant HT du présent avenant représente une augmentation du montant forfaitaire du marché de + 40 000,00 € HT.

L'évaluation de l'ensemble des prestations, telle qu'elle résulte du Détail Estimatif, reste inchangée.

Le marché Y 2012 10486 M conclu avec l'entreprise EIFFAGE Construction Midi Pyrénées est ainsi porté à la somme de 4 063 766,20 € HT, ce qui, ajouté au montant de l'avenant n° 1 de - 106 556,00 € HT, représente une diminution d'environ 1,61 % du montant du marché initial de 4 130 322,20 € HT.

3° – Durée du marché

Le présent avenant n'entraîne aucune modification du délai global du marché.

Il est proposé au Comité Syndical d'approuver l'avenant n° 2 au marché N° Y 2012 10486 M et d'en autoriser la signature.

* *
*

Le Comité Syndical :

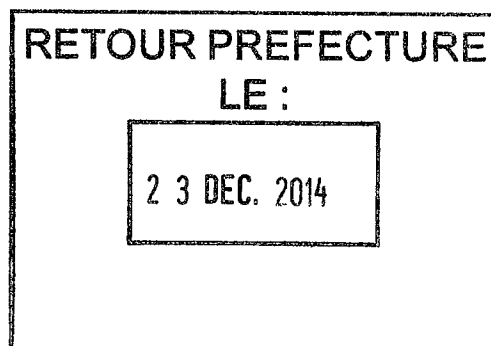
- Entendu l'exposé de Monsieur le Président
- Après en avoir délibéré à l'unanimité des votants

ARTICLE 1 : AUTORISE la dépense correspondante.

ARTICLE 2 : APPROUVE l'avenant n° 2 au marché n° Y 2012 10486 M avec l'entreprise EIFFAGE Construction Midi Pyrénées pour un montant de 40 000,00 € HT.

ARTICLE 3 : AUTORISE la SMAT à signer ledit avenant.

ARTICLE 4 : DIT que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet pour contrôle de légalité.

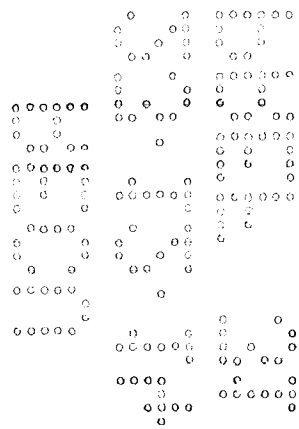


Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,

Pour extrait conforme,

Le Président,

Jean-Michel LATTES





CONSTRUCTION DU 3^{ème} DEPOT-BUS DE TISSEO A COLOMIERS

LOT 2 – GROS ŒUVRE

AVENANT N° 2

Y 2012 10486 M

DECEMBRE 2014

Titulaire : EIFFAGE CONSTRUCTION



Société de la Mobilité de l'Agglomération Toulousaine
1, place Esquirol - BP 10416 - 31004 TOULOUSE CEDEX 6
Tél : 05 61 14 48 50 - Fax : 05 61 14 48 51
Site : www.tisseo.fr



FR

ARTICLE 1 – OBJET DE L'AVENANT

Le présent avenant n° 2 au marché Y 2012 10486 M concernant le lot GROS ŒUVRE a pour objet d'intégrer au marché les prestations complémentaires suivantes :

- Prolongation de un mois de la période de préparation suite à l'ordre de service n° 2 : 40 000.00 € HT.

ARTICLE 2 – MONTANT DE L'AVENANT

Le montant HT du présent avenant n° 2 est de 40 000.00 € HT.

ARTICLE 3 – MODIFICATIONS APPORTEES A L'ACTE D'ENGAGEMENT

L'acte d'engagement du marché est modifié comme suit :

Article 2 PRIX

Le prix de l'ensemble des prestations, telle qu'il résulte de la décomposition globale et forfaitaire est modifié comme suit :

Montant après avenant n° 1 HT :	3 836 321.63 €
Augmentation apportée par l'avenant n° 2 HT :	40 000.00 €
Nouveau montant HT :	3 876 321.63 €

L'évaluation de l'ensemble des prestations, telle qu'elle résulte du Détail estimatif et du Bordereau de Prix reste inchangée pour un montant de 187 444,57 € HT.

Le montant total du marché est ainsi porté à :

Montant après avenant n° 1 HT :	4 023 766.20 €
Montant avenant n° 2 HT :	40 000.00 €
Nouveau montant HT :	4 063 766,20 €

ARTICLE 4 – MODIFICATIONS APPORTEES AU CDPGF

Le cadre de décomposition du prix global et forfaitaire initial est complété et modifié par le CDPGF qui fait l'objet de l'annexe 1 au présent avenant

ARTICLE 5 – DUREE DU MARCHÉ

Le présent avenant n'entraîne aucune modification du délai global du marché.

ARTICLE 6 – RENONCIATION

Par le présent avenant, qui est conclu à une date où l'entreprise a une parfaite connaissance des aléas ayant affecté le chantier et du contexte d'exécution des prestations restant à effectuer, le titulaire renonce à toute réclamation et recours pour tous motifs fondés sur l'objet du présent avenant ou sur tout motif antérieur à celui-ci.

ARTICLE 7 – AUTRES CLAUSES DU MARCHÉ

Toutes les clauses du marché demeurent applicables tant qu'elles ne sont pas contraires aux nouvelles dispositions contenues dans le présent avenant, lesquelles prévalent en cas de contestation.

ARTICLE 8 – DATE D'EFFET DE L'AVENANT

Le présent avenant prend effet à la date de l'avis de réception postal de sa notification.

Fait en un seul original,
A Toulouse

Mentions manuscrites « lu et approuvé »

Le titulaire *"lu et approuvé"*



GRAND TOULOUSE - TRAVAUX NEUFS
109, Avenue de Lalande - Bât. B
BP 94195 - 31031 TOULOUSE CEDEX 4
Tél. 05 34 31 20 00 - Fax 05 34 31 20 01

L'Entité Adjudicatrice
Au nom et pour le compte du SMTC

Xavier BONNEAU
Directeur de la SMAT

ANNEXE 1 – CDPGF

Prix nouveaux de 40 000.00 € H.T. à intégrer

[illegible]

FR